



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ANNEE 20...../20.....

Le document unique d'évaluation des risques dans le premier degré (D.U.E.R.)

Nom de l'école :

Circonscription :

N° RNE :

Tél : Mail :

D.U.E.R. à envoyer à : - l'IEN
- la mairie

Document obligatoire- Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

Préambule

Le document unique d'évaluation des risques (D.U.E.R.) a été rendu obligatoire par le décret n°2001-1016, du 5 novembre 2001.

La mise en place de la synthèse des documents uniques d'évaluation des risques pour le 1^{er} degré incombe à l'IA-DAASEN sur la base des D.U.E.R. réalisés sur le terrain par chaque directeur d'école. Les Assistants de Prévention de circonscription, coordonnés par la Conseillère de prévention départementale, ont été chargés par les IEN de circonscription d'assister les directeurs des écoles dans cette mise en place.

L'académie de la Réunion a conçu un document d'aide à la gestion de cette évaluation réglementaire des risques.

Chaque école renseignera son D.U.E.R., permettant ainsi au chef de service (l'IA-DAASEN pour le 1^{er} degré) de disposer d'un inventaire de l'ensemble des risques présents dans les écoles de l'académie, de les évaluer et de prendre, à son niveau de compétences, les mesures appropriées pour les diminuer ou les supprimer. Ce D.U.E.R. n'est pas une finalité en soi mais conduit à l'élaboration d'un programme annuel de prévention académique pour le 1^{er} degré, présenté chaque année au CHSCTA.

Méthode

Pour commencer le D.U.E.R., l'équipe enseignante peut s'appuyer sur diverses sources internes ou externes à l'école telles que :

- procès-verbal de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité,
- exploitation du registre santé et sécurité au travail,
- rapport d'inspection de l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail,
- rapports de contrôles techniques périodiques des organismes de contrôle agréés,
- rapports de contrôles techniques périodiques des techniciens compétents,
- autres documents : compte-rendu de conseils d'école, compte-rendu des exercices d'évacuation incendie ...

Le D.U.E.R. concernant votre école sera constitué :

- de l'ensemble des fiches que vous aurez réalisées (à conserver à l'école) ;
- d'une fiche récapitulative (**à transmettre à l'IEN et l'ADP de circonscription**).

Famille de risques

Afin d'identifier les risques présents dans chaque unité de travail, une liste générale des risques est utilisée. Elle a été réduite aux risques pouvant être présents dans vos unités de travail. Sur 39 risques professionnels initialement répertoriés par l'INRS, 25 ont été conservés pour les établissements du 1^{er} degré.

Familles de risque	Exemples de situations dangereuses
1- Risque amiante	<i>Conduite de descente d'eau pluviale dégradée</i>
2- Risque biologique	<i>Présence de moisissures</i>
3- Risque chimique	<i>Présence de produits d'entretien dans une classe</i>
4- Risque de brûlure thermique	<i>Cafetière ou four dans une classe</i>
5- Risque électrique	<i>Prise de courant défectueuse ; présence de tripette</i>
6- Risque d'explosion	<i>Présence d'une citerne de gaz</i>
7- Risque incendie	<i>Fils suspendus ou guirlandes fixés sur les points lumineux</i>
8- Risque lié aux postures de travail	<i>Posture inadéquate pour l'agent et qui est répétée</i>
9- Risque manutention manuelle	<i>Port de charges lourdes</i>
10- Risque de chutes d'objets	<i>Stockage de matériels au-dessus d'une armoire</i>
11- Risque de chute de hauteur	<i>Présence de trou dans la cour de l'école</i>
12- Risque lié à l'ambiance thermique	<i>Forte chaleur dans un local</i>
13- Risque lié à l'éclairage	<i>Points lumineux défectueux ; en nombre insuffisant</i>
14- Risque lié à la qualité de l'air	<i>Fort taux d'empoussièrement</i>
15- Risque lié au bruit	<i>Présence d'une chaussée bruyante attenante à l'école</i>
16- Risques psycho-sociaux	<i>Stress, violence morale</i>
17- Risque agression/agressivité lié au contact avec l'extérieur	<i>Relation conflictuelle avec une personne</i>
18- Risque lié à l'alcool, drogues, médicaments, tabac	<i>Personnel sous l'emprise d'une substance psychoactive</i>
19- Risque lié à la co-activité et intervention d'entreprise extérieure	<i>Travaux avec nuisance dans l'enceinte de l'école</i>
20- Risque lié à la présence d'animaux	<i>Présence de chiens errants</i>
21- Risque routier	<i>Déplacement professionnel dangereux (forte pluie ou radier...)</i>
22- Risque sanitaire (transmission de maladies ou parasites, infections)	<i>Eau non potable</i>
23- Risque mécanique	<i>Doigt coincé dans une porte – Plaie suite à blessure sur objet tranchant ou dépassant d'un bâti</i>
24- Risque lié au travail sur écran	<i>Travail sur ordinateur ; utilisation de TNI et vidéoprojecteur</i>
25 – Risque lié au rayonnement	<i>Pas assez d'ombre, : Cancer de la peau.</i>

Définitions

Danger (valeur de cause possible d'un dommage) : source potentielle de dommage

Propriété intrinsèque d'un outil, d'une machine, d'un produit

Exemples : charge en hauteur (énergie potentielle), atmosphère confinée, énergie électrique, produit nocif,

Situation dangereuse : toute situation dans laquelle une (plusieurs) personne(s) est (sont) exposée(s) à un ou plusieurs dangers. L'exposition peut entraîner un dommage immédiat ou à plus long terme.

Exemples : inhaler des poussières, travailler en ambiance sonore élevée

Événement dangereux : événement capable de provoquer un dommage (accident ou atteinte à la santé). Il se caractérise par sa probabilité d'apparition. Il peut se produire sur une période courte ou au contraire sur une période prolongée (notion d'exposition à long terme)

Exemples : chute de hauteur, mouvement inopiné, fréquence et/ou durée d'exposition au bruit...

Domage (ou phénomène regrettable engendré par un danger) : blessure physique ou atteinte à la santé. Le dommage est caractérisé par sa gravité.

Exemples : brûlure, fractures, amputation, lombalgie, surdité, blessure superficielle sans arrêt, blessure grave avec arrêt

Les principes généraux de prévention

Les 9 principes généraux de prévention sont inscrits dans le Code du travail (article L. 4121-2).

PREVENTION INTRINSEQUE	<p>1- Éviter les risques- Supprimer le danger ou l'exposition à celui-ci.</p> <p>2- Évaluer les risques qui ne peuvent être évités-Apprécier leur nature et leur importance, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs.</p> <p>3-Combattre les risques à la source-Intégrer la prévention le plus en amont possible, dès la conception des équipements, des modes opératoires et des lieux de travail.</p> <p>4- Adapter le travail à l'homme-Concevoir les postes, choisir les équipements, les méthodes de travail et de production pour réduire les effets du travail sur la santé.</p> <p>5-Tenir compte de l'état d'évolution de la technique-Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles</p> <p>6-Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins Éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres</p> <p>7-Planifier la prévention des risques professionnels-Intégrer dans un ensemble cohérent la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'environnement.</p>
PROTECTION COLLECTIVE	<p>8-Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.</p>
PROTECTION INDIVIDUELLE	Utiliser des équipements de protection individuelle uniquement en complément des protections collectives ou à défaut de protection collective efficace.
CONSIGNES FORMATIONS AFFICHAGES	<p>9- Donner les instructions appropriées aux travailleurs Donner aux salariés les informations nécessaires à l'exécution de leurs tâches dans des conditions de sécurité optimales. Il s'agit notamment de leur fournir les éléments nécessaires à la bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer à la démarche de prévention.</p>

Source INRS Décembre 2008

COTATION D'UN RISQUE

Rappel

Qu'est-ce qu'un « Risque » :

C'est une exposition à un danger, inhérent à une situation dangereuse. C'est un concept quantitatif intégrant :

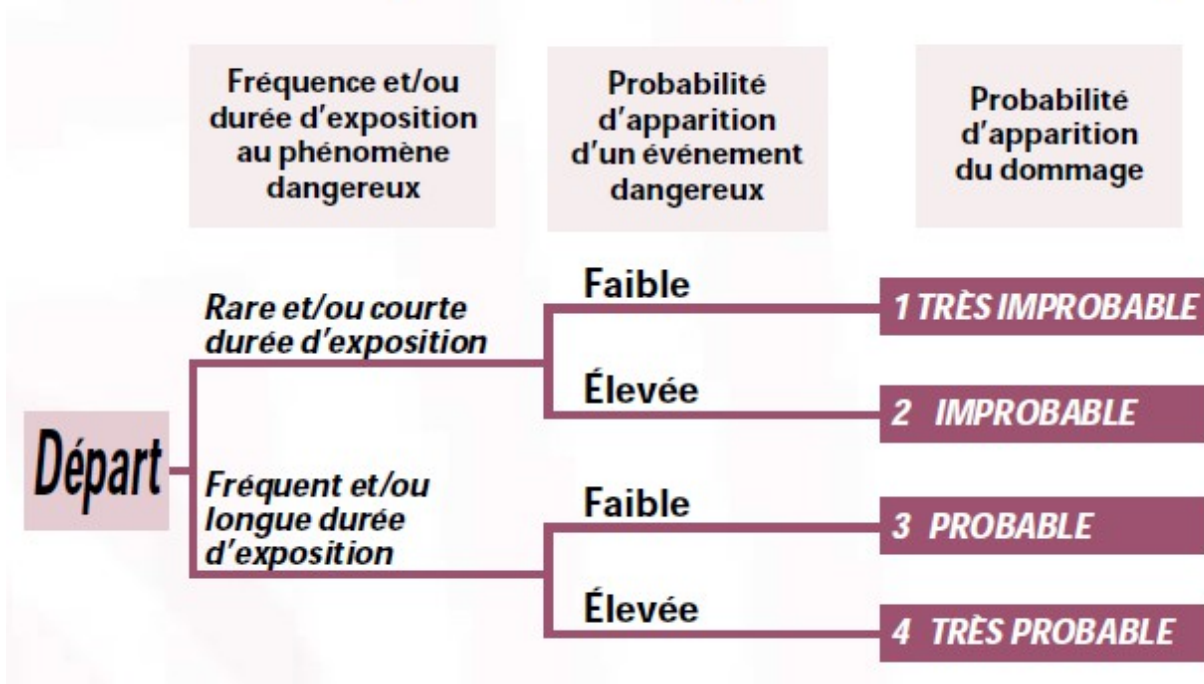
- probabilité d'occurrence (à priori)
- gravité

cotation de la gravité INRS

- 4** **très grave** (décès)
- 3** **grave** (accident avec incapacité permanente)
- 2** **moyen** (accident avec arrêt de travail et/ou hospitalisation)
- 1** **faible** (accident sans arrêt de travail)



Estimation de la probabilité d'apparition du dommage



Démarche d'analyse et d'évaluation des risques

		DÉMARCHE D'ANALYSE D'ÉVALUATION DES RISQUES	
Opérateur :		Unité de travail :	
Date :		Localisation :	
Identifier un danger		<i>Insérer une photo de la situation si possible :</i>	
Famille de risque			
Citer le dommage possible			
Autres informations pertinentes			
Estimer et évaluer les risques	Gravité du dommage (G)	TABLEAU D'APPRECIATION DES RISQUES	
	Probabilité d'occurrence (PO)		
Mesures de prévention	Prévention intrinsèque		
	Protection collective		
	Protection individuelle		
	Formation Consignes Affichage		
Risque à traiter par : (Choisir les cas possibles →)			
Personnes concernées : (Choisir les cas possibles →)			
Résolution de la situation apparemment :			
Difficulté →			
Coût →			

FICHE RECAPITULATIVE du D.U.E.R.**(A imprimer recto verso)****ANNEE 20...../20.....****Attention** les tableaux ci-dessous sont des tableaux. Cocher sur les cases pour les remplir mais n'utilisez pas les ascenseurs et ne déplacez pas les tableaux !

NOM et COORDONNEES de l'école	CODE RNE	NOMBRE D'ENSEIGNANTS	PERSONNES NON ENSEIGNANTES			NOMBRE D'UNITES DE TRAVAIL DANS L'ECOLE					
			EDUCATION NATIONALE	COLLECTIVITÉ	USAGERS	SALLES	COUR	RESTAURATION SCOLAIRE	TOILETTES	DIRECTION	

IDENTIFICATION DU RISQUE			EVALUATION			MESURES DE PREVENTION		TYPE D'ACTION H, O, T**	PUBLIC CONCERNÉ Usagers, pers.EN, Communal	A REALISER PAR - Mairie - Educat. Nat	DATE D'INTERVEN- TION
UNITE DE TRAVAIL	FAMILLE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NIVEAU DE DANGER	NIVEAU DE PROBA D'OCCUR-RENCE	ORDRE DE PRIORITÉ* 1, 2, 3	EXISTANTES	A METTRE EN PLACE				

* : **1=priorité 1** : le risque affecte les usagers (risque intolérable ou substantiel). Il faut affecter des ressources à la réduction de ce risque (urgence) ; **priorité 2**: il faut chercher à réduire le risque (risque assez important). Des mesures de réduction du risque doivent être prises dans des délais définis ; **priorité 3** : le risque ne nécessite pas une réduction dans l'immédiat (risque modéré). Une action ou une amélioration est requise. Un suivi de la situation s'impose pour s'assurer que celle-ci ne s'aggrave pas. // ** : H=humaine ; T=technique ; O=organisationnel

